

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	V
INTRODUCTION.....	1

PARTIE I CADRE DE SURVEILLANCE

TITRE 1. – CADRE EUROPÉEN.....	35
SECTION 1. – Autorités nationales de contrôle.....	35
SECTION 2. – Autorités européennes de contrôle.....	39
TITRE 2. – CADRE INTERNATIONAL.....	49
SECTION 1. – Coopération internationale.....	49
§ 1. – <i>Accord avec la Confédération suisse</i>	50
§ 2. – <i>Accord avec les États-Unis</i>	53
§ 3. – <i>Accords avec le Royaume-Uni</i>	62
SECTION 2. – Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) ou International Association of Insurance Supervisors (IAIS) ..	67

PARTIE II DROIT COMMUN

TITRE 1. – DROIT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE.....	81
SECTION 1. – Contexte de lutte contre le risque systémique.....	84
SECTION 2. – Champ d'application.....	91
§ 1. – <i>Activités</i>	91
I. Activités couvertes.....	91
II. Activités exclues.....	93

§2. – <i>Professionnels</i>	95
I. Entreprises d'assurance.....	95
II. Entreprises de réassurance.....	97
III. Groupes d'assurance.....	97
IV. Conglomérats financiers.....	99
SECTION 3. – Accès à l'activité d'assurance et de réassurance.....	101
§1. – <i>Entreprises européennes</i>	101
§2. – <i>Entreprises de pays tiers</i>	104
I. Filiales d'entreprises de pays tiers.....	106
II. Succursales d'entreprises de pays tiers.....	108
III. Réassurance.....	110
IV. Contrôle des groupes.....	112
SECTION 4. – Contrôle de l'activité d'assurance et de réassurance.....	116
§1. – <i>Domaine du contrôle prudentiel</i>	117
I. Exigences quantitatives : valorisation des actifs et des passifs, provisions techniques, fonds propres, capital de solvabilité requis, minimum de capital requis et règles d'investissement. . .	117
II. Exigences relatives à la gouvernance.....	122
III. Exigences de transparence.....	127
§2. – <i>Moyens du contrôle prudentiel</i>	129
SECTION 5. – Traitement des difficultés des entreprises d'assurance et de réassurance.....	133
§1. – <i>Mesures d'assainissement et de liquidation</i>	133
§2. – <i>Proposition relative à la mise en place d'un dispositif de redressement et de résolution</i>	136
§3. – <i>Discussions relatives à la mise en place d'un régime européen de garantie des assurances</i>	139
TITRE 2. – DROIT DU CONTRAT D'ASSURANCE	143
SECTION 1. – Limites à l'intégration du droit du contrat d'assurance.....	144
§1. – <i>Intégration minimale de la réglementation assurantielle européenne</i>	145
I. Règles de droit matériel.....	145
II. Règles de droit international privé.....	160
A) <i>Règles de conflits de lois</i>	160
1) En matière d'obligations contractuelles.....	160
2) En matière d'obligations non contractuelles.....	172

B) Règles de compétence	175
§ 2. – <i>Influence grandissante de la réglementation européenne horizontale</i>	181
I. Droit de la concurrence	181
A) Droit des pratiques anticoncurrentielles	182
B) Droit des concentrations	185
C) Droit des aides d'État.	185
II. Droit de la consommation	186
III. Droit fiscal.	189
A) Opération d'assurance et taxe sur la valeur ajoutée	190
B) Assurance-vie et fiscalité de l'épargne	193
IV. Droits fondamentaux	194
A) Droits fondamentaux et droit de l'Union européenne.	195
B) Droits fondamentaux et droit de la Convention européenne des droits de l'homme	201
SECTION 2. – Droit intégré de la distribution des produits d'assurance	202
§ 1. – <i>Accès à l'activité de distribution d'assurances et de réassurances</i>	205
I. Domaine	205
II. Conditions	209
§ 2. – <i>Obligations d'information et règles de bonne conduite des distributeurs</i>	211
I. Obligations de droit commun	212
A) Obligations d'information au sens strict.	212
B) Obligations de surveillance des produits	220
II. Obligations supplémentaires concernant les produits d'investissement fondés sur l'assurance	225

PARTIE III DROIT SECTORIEL

TITRE 1. – PENSIONS DE RETRAITE.	237
SECTION 1. – Fonds de pension professionnels	239
§ 1. – <i>Encadrement des institutions de retraite professionnelle</i>	240
§ 2. – <i>Améliorations relatives au statut des travailleurs</i>	248
I. Mobilité	248

II. Protection en cas d'insolvabilité de l'employeur	249
III. Lutte contre les discriminations	251
SECTION 2. – Produits d'épargne-retraite individuelle	252
§ 1. – <i>Contexte</i>	252
§ 2. – <i>Consécration d'un régime spécifique pour les produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelle.</i>	255
TITRE 2. – ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE	267
TITRE 3. – COASSURANCE COMMUNAUTAIRE	279
TITRE 4. – ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	281
INDEX	283
LISTE DES ENCADRÉS	287